



COMMUNE DE CORCELLES  
près-Payerne  
**MUNICIPALITE**  
Tél. 026/660.25.62  
Fax 026/660.17.76  
[commune@corcelles.ch](mailto:commune@corcelles.ch)

1562 Corcelles, le 15 octobre 2019

**AU CONSEIL COMMUNAL DE  
CORCELLES/Payerne**

**PREAVIS No 08/2019**

**Budget 2020**

---

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs,

La Municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation, le projet du budget de fonctionnement pour l'année 2020.

Ce budget, adopté par la Municipalité lors de sa séance du 14 octobre 2019, prévoit aux dépenses Fr. 10'286'260,-- et aux recettes Fr. 10'324'778,--, soit un excédent de recettes de Fr. 38'518,-- après amortissements sur investissements au bilan et attributions sur réserves comptables.

Afin d'avoir une vue d'ensemble, une comparaison est faite par groupes de comptes, selon le tableau des charges et revenus par nature qui figure dans les dernières pages du budget.

**Evolution des charges en 2020**

1) Autorités et personnel :

Service du personnel: pour l'année 2020, une diminution de la masse salariale est constatée suite à la baisse du taux d'activité d'une de nos collaboratrices, ainsi qu'à la réorganisation du service de la cave.

2) Biens, services, marchandises :

Sous cette position sont regroupées les charges suivantes :

		budget 2020		budget 2019		+/-
Mobilier, matériel, marchandises, divers pour bureau	Fr.	263'000.00	Fr.	208'000.00	Fr.	55'000.00
Electricité, chauffage, eau	Fr.	225'300.00	Fr.	206'000.00	Fr.	19'300.00
Entretien bâtiments, fossés, canal, routes, mobilier...	Fr.	1'030'500.00	Fr.	1'096'500.00	Fr.	-66'000.00
Loyers, fermages, redevances	Fr.	8'700.00	Fr.	19'700.00	Fr.	-11'000.00
Réceptions et manifestations	Fr.	46'000.00	Fr.	42'000.00	Fr.	4'000.00
Honoraires, prestations de services	Fr.	1'029'700.00	Fr.	1'032'700.00	Fr.	-3'000.00
Cotisations, taxes	Fr.	58'800.00	Fr.	63'100.00	Fr.	-4'300.00
	Fr.	<b>2'662'000.00</b>	Fr.	<b>2'668'000.00</b>	Fr.	<b>-6'000.00</b>

Les observations suivantes peuvent être faites:

Les éléments particuliers sont détaillés dans le fascicule « commentaires » du budget 2020.

En complément, nous pouvons ajouter que la rubrique « électricité, chauffage, eau » est directement impactée par la reprise des frais de consommation électrique du puits de la Vernaz par l'AIEPV ainsi que par l'achat d'eau que notre commune doit faire à cette même association.

3) Intérêts :

Le budget comprend uniquement les charges dues pour les intérêts des emprunts contractés à ce jour.

Grâce aux remboursements réguliers et importants de nos différents crédits, la tendance est à la baisse sur la charge liée aux intérêts.

4) Amortissements - défalcatons - pertes s/débiteurs

Les charges totales se montent à Fr. 1'052'740,-- contre Fr. 942'540,-- pour le budget 2019, soit une augmentation de Fr. 110'200,--.

Pour mémoire les amortissements sont calculés sur la valeur des investissements au 31 décembre 2018. Aussi, une charge supplémentaire est constatée pour le nouveau bâtiment administratif de même que pour les investissements liés notamment au chantier « BMEC » ainsi que la Z.I. «La Planchettaz».

5) Remboursements, participations :

Sous ce titre se trouvent les différentes factures payées au canton pour les écoles de musique, les charges liées aux transports publics, la police, la facture sociale ainsi que les participations aux associations intercommunales.

		<b>budget 2020</b>		<b>budget 2019</b>		<b>différence</b>
Contributions école de musique	Fr.	25'000.00	Fr.	24'700.00	Fr.	300.00
Participation charges transports publics	Fr.	258'100.00	Fr.	218'000.00	Fr.	40'100.00
Participation cantonale police	Fr.	174'000.00	Fr.	176'480.00	Fr.	-2'480.00
Facture sociale	Fr.	983'027.00	Fr.	1'049'619.00	Fr.	-66'592.00
ASIPE, OSP	Fr.	934'000.00	Fr.	960'500.00	Fr.	-26'500.00
Ass. Intercommunale SDIS Broye-Vully	Fr.	85'000.00	Fr.	78'000.00	Fr.	7'000.00
Participation ORPC	Fr.	46'500.00	Fr.	45'500.00	Fr.	1'000.00
<b>Total</b>	<b>Fr.</b>	<b>2'505'627.00</b>	<b>Fr.</b>	<b>2'552'799.00</b>	<b>Fr.</b>	<b>-47'172.00</b>

En ce qui concerne les coûts liés aux transports publics, le coût lié au bassin 2 « La Broye » augmente globalement de Fr. 3'978'691,--. L'augmentation de Fr. 40'100,-- est principalement due aux améliorations liées aux horaires, ainsi qu'à l'offre des transports publics pour notre région.

Du point de vue cantonal, la facture sociale cantonale évolue de la manière suivante :

		2020		2019
Facture totale	Fr.	824'863'600.00	Fr.	817'485'000.00
- recettes conjoncturelles (72.3515)	Fr.	-152'573'911.00	Fr.	-132'947'500.00
- écrêtage (péréquation)	Fr.	-119'800'410.00	Fr.	-117'814'187.00
<b>A charge des communes (72.351)</b>	<b>Fr.</b>	<b>552'489'279.00</b>	<b>Fr.</b>	<b>566'723'313.00</b>

Pour notre commune, une baisse est constatée sur la base de la répartition ci-dessus. De plus, ce sont les recettes conjoncturelles de l'année 2018, en diminution par rapport à celles de l'année 2017, qui sont prises en considération pour le calcul prévisionnel de la facture sociale de l'année 2020.

6) Aides et subventions :

A partir de l'année 2020, les charges relatives aux soins à domicile sont financées par le canton.

**Evolution des revenus en 2020**

Les éléments suivants sont à relever :

1) Impôts

Pour les personnes physiques, les évaluations ont été faites en prenant en considération les taxations de la période fiscale 2018, ainsi que les acomptes 2019 connus au moment de l'établissement du budget, avec prise en considération de la nouvelle diminution du taux d'imposition de notre commune.

2) Revenus du patrimoine

Nouveau bâtiment administratif: des locations pour un montant de Fr. 140'000,-- ont été prévues. Elles tiennent compte des surfaces louées, ainsi que d'une estimation de rendements pour celle qui reste encore vacante.

3) Taxes, émoluments, produits :

Cette rubrique passe de Fr. 2'156'000,-- à Fr. 1'897'000,-- , soit une diminution de Fr. 259'000,--.

Elle est principalement due à la diminution de la vente de l'eau liée à la facturation de la consommation de la commune de Payerne qui est reprise par l'AIEPV à partir de l'année 2020, ainsi qu'à la diminution des recettes de notre décharge terrestre.

4) Parts aux recettes cantonales :

Les recettes sur les gains immobiliers sont revues à la baisse en fonction des acomptes versés sur l'exercice 2019.

5) Participation, remboursement collectivité publique :

Suite à l'entrée en vigueur de la RFFA (réforme fiscale et de financement de l'AVS), une compensation doit être reversée aux communes (voir compte 21.451 – rubrique « participations, remboursement collectivité publique »).

## **Conclusions**

Tout comme pour l'année 2019, le budget 2020 est bénéficiaire, de même que le cash-flow demeure positif.

La Municipalité va terminer et poursuivre les investissements prévus dans le cadre de la législature. Pour pouvoir les réaliser, elle se doit de maintenir une gestion rigoureuse des charges, ainsi qu'un suivi de l'évolution des recettes.

Elle sera particulièrement attentive à l'évolution du chapitre « service des eaux » sur lequel des changements importants interviennent dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020 avec la nouvelle association qui gèrera le puits de la Vernaz. Le budget de ce chapitre présente une perte de Fr. 250'000,-- environ. Cet élément est pris en considération dans les réflexions de la Municipalité dans le cadre de la révision du règlement communal sur la distribution de l'eau. Un préavis sera soumis au Conseil communal en 2020.

Pour de plus amples renseignements, nous vous renvoyons aux pages explicatives du budget 2020 annexé. De plus, Mme Nicole Rapin, responsable des finances, au besoin tous les municipaux ainsi que la boursière communale, sont à disposition de la commission pour tout complément d'information souhaité.

*En conclusion, nous vous proposons de voter la résolution suivante :*

**Le Conseil communal de Corcelles-près-Payerne, après avoir entendu le rapport de la commission sur le préavis no 08/2019, décide :**

### **Art. 1**

**D'approuver le budget de fonctionnement pour l'année 2020 tel que présenté.**

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

#### **AU NOM DE LA MUNICIPALITE :**

La Syndique :

Le Secrétaire :

(LS)

N. Rapin

J.F. Pahud

Annexes : Budget 2020 (comptes et commentaires)